

Faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur externe

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Fidèle à mon engagement d'assurer la plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux dispositions du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2022 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Pour plus d'informations, je vous invite à visiter notre site au <https://www.saint-henri.ca/budget/> pour plus de détails sur les états financiers 2022.

Germain Caron, maire de Saint-Henri

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2022 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 9 263 136\$. De ces revenus, 84% proviennent de la taxation et 16% d'autres revenus. Les revenus d'investissement ont été de 1 759 847\$, ce qui a généré des revenus totaux de 11 022 983\$. Les différentes charges de la Municipalité ont totalisé 9 769 052\$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 150 395\$.

Au 31 décembre 2022, la Municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 751 417\$, lequel inclut l'excédent de l'exercice 2022. La Municipalité possède également des excédents affectés pour l'assainissement et le traitement des eaux de 362 838\$, pour la réserve de la vidange des étangs de 239 435\$, un fonds de roulement de 245 592\$, un fonds réservé pour les élections de 20 000\$ et un solde disponible sur règlement d'emprunt de 6 150\$.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2022 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Daniel Darby, CPA auditeur, CA, Directeur principal, Certification de la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., en date du 1^{er} juin 2023. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Henri.

À la suite de la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Henri au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2022, était la suivante :

Membre du conseil	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
M. Germain Caron, maire		
(Municipalité)	24 737\$	12 368\$
(MRC Bellechasse)	5 683\$	3 364\$
M. Richard Turgeon, conseiller district n° 1	6 184\$	3 092\$
M. Bruno Vallières, conseiller district n° 2	6 184\$	3 092\$
Mme Julie Dumont, conseillère district n° 3	6 184\$	3 092\$
M. Michel L'Heureux, conseiller district n° 4	6 184\$	3 092\$
M. François Robitaille, conseiller district n° 5	6 184\$	3 092\$
M. Gervais Gosselin, conseiller district n° 6	6 184\$	3 092\$

FIN